



Conseil économique et social

Distr. générale
15 octobre 2009
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2009

Point 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

Note du Secrétariat*

Résumé

Comme suite à la décision 2009/258 du Conseil économique et social, la présente note donne un aperçu de l'application des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en mettant tout particulièrement l'accent sur les dispositifs institutionnels novateurs chargés d'améliorer la collaboration entre l'Organisation et lesdites institutions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Une attention particulière est accordée à la participation des institutions de Bretton Woods, au niveau intergouvernemental et au niveau du personnel, au processus de financement du développement en vue de favoriser la cohérence, la coordination et la coopération. La note présente également des exemples récents de collaboration dans le domaine opérationnel à l'appui des efforts menés à l'échelle mondiale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et s'attaquer aux défis et problèmes nouveaux qui se posent, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale.

* La présente note a été établie en collaboration avec les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le Secrétariat de l'ONU en assume cependant l'entière responsabilité. Sa présentation a été retardée par la nécessité de tenir des consultations avec des membres du personnel des institutions de Bretton Woods.



I. Introduction

1. Dans sa décision 2009/258 du 31 juillet 2009, intitulée « Suivi du paragraphe 56 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement », le Conseil économique et social a prié le Secrétariat d'établir, en collaboration avec les institutions concernées, un rapport sur l'application des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en se concentrant plus particulièrement sur les possibilités d'amélioration de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation et lesdites institutions, et sur les moyens de les faire concourir à la réalisation de leurs mandats respectifs. La présente note a été établie en réponse à cette demande.

II. Contexte historique

2. Dans sa résolution 124 (II) du 15 novembre 1947, l'Assemblée générale a approuvé les accords (document A/349) régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et entre l'Organisation et le Fonds monétaire international (FMI), accords entrés en vigueur le même jour. Le texte complet des deux accords est accessible en ligne à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/ffd/A-349_enh.pdf.

3. Aux termes de ces deux accords, des représentants de l'Organisation des Nations Unies ont le droit d'assister et de participer, sans droit de vote, aux réunions des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI. De même, des représentants de la Banque mondiale et du FMI ont le droit d'assister en qualité d'observateurs aux séances plénières de l'Assemblée générale et de participer, sans droit de vote, aux séances des commissions de l'Assemblée, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires. Les parties peuvent proposer d'inscrire des questions à l'ordre du jour, se consulter et échanger leurs vues sur les questions d'intérêt commun, ainsi que présenter des recommandations formelles après avoir procédé au préalable à des consultations normales. Les parties peuvent également prendre des dispositions en vue d'échanger au jour le jour des informations et des publications et de fournir, sur demande, des études et des rapports spéciaux. En outre, elles conviennent de coopérer à la collecte, à l'analyse, à la publication, à la normalisation et à la diffusion des informations statistiques. Des dispositions distinctes régissent les relations entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle et la Cour internationale de Justice.

4. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods peuvent également se consulter sur les questions de service et les autres questions administratives d'intérêt commun, afin de réaliser des gains d'efficacité. Dans cet esprit, les institutions de Bretton Woods participent aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires, tels que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion. Les accords prévoient la création de mécanismes de liaison au niveau central, régional ou national, selon que de besoin. Le Secrétaire général et les dirigeants des institutions de Bretton Woods sont autorisés à conclure tout arrangement complémentaire qu'ils jugent nécessaire ou approprié pour donner pleinement effet aux accords.

5. Aux termes des accords, la Banque mondiale et le FMI sont des institutions spécialisées constituées par les Gouvernements des États Membres, en vertu d'accords conclus entre eux, et pourvus, aux termes de leurs statuts, d'attributions étendues dans le domaine économique et les autres domaines connexes qui entrent dans le cadre de l'Article 57 de la Charte des Nations Unies. Par suite de la nature de leurs attributions internationales et des articles de leurs statuts, la Banque mondiale et le FMI sont des organisations internationales indépendantes et doivent fonctionner comme telles.

III. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

6. Dans les années 90, la disparition des affrontements idéologiques, la mondialisation croissante et le renforcement de l'interdépendance des pays ont conduit l'Assemblée générale à adopter une série de résolutions sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Les mesures prises comprenaient notamment la création de nouvelles instances au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue de procéder à un débat méthodique et approfondi sur les questions de développement et de définir de nouveaux moyens d'accroître la participation de tous les acteurs concernés, notamment les institutions de Bretton Woods. Des mesures complémentaires ont également été prises pour améliorer la collaboration dans le cadre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Dialogue de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions financières et commerciales internationales

7. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé notamment qu'une journée serait consacrée à un dialogue politique et à l'examen des faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale et la coopération économique internationale durant le débat de haut niveau des sessions de fond annuelles du Conseil économique et social (voir résolution 45/264, annexe). Depuis 1992, les dirigeants des institutions financières et commerciales multilatérales du système des Nations Unies, notamment des institutions de Bretton Woods, sont invités à participer activement à ce dialogue et à cet examen sur des questions d'intérêt mutuel, afin de dégager des domaines d'entente. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, ces institutions ont été invitées à fournir des études et des rapports spéciaux sur les thèmes retenus, dans le cadre de leurs mandats et de leurs domaines de compétence respectifs, ainsi que sur les faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale et la coopération économique internationale, conformément aux accords qu'elles ont conclus avec l'Organisation des Nations Unies.

8. Dans sa résolution 50/227 du 24 mai 1996, l'Assemblée générale a adopté des mesures complémentaires, prévoyant notamment ce qui suit : « Afin de mieux cibler le dialogue de fond, il conviendrait d'envisager la possibilité que des rapports conjoints soient établis par les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce ». En

application de cette disposition, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies et la CNUCED ont rassemblé leurs travaux de suivi et d'analyse de l'évolution de l'économie mondiale et publient depuis 1996 un rapport annuel conjoint intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale ». En 1999, les cinq commissions régionales des Nations Unies sont également devenues co-auteurs de la publication, qui sert de point de référence commun pour les délibérations des différents organismes des Nations Unies sur les questions économiques et sociales et les questions connexes. Cependant, l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods n'ont jusqu'à présent publié conjointement aucune série de rapports d'une portée et d'une importance comparables.

Genèse de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

9. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social d'organiser périodiquement des réunions spéciales de haut niveau à une date proche de celle des réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods afin de bénéficier, dans la mesure du possible, de la participation de ministres et de chefs d'institutions financières et commerciales et autres organisations compétentes; de définir en collaboration le thème et l'ordre du jour de ces réunions du Conseil, suffisamment à l'avance pour permettre l'organisation des activités préparatoires et des consultations voulues, et d'inviter lorsqu'il y avait lieu les institutions financières et commerciales à élaborer des rapports et des études en vue d'enrichir les débats. Le Conseil a tenu sa première réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods en avril 1998, avec pour toile de fond la crise financière asiatique. Les débats ont essentiellement porté sur les moyens de maintenir le cap sur le développement à long terme en pleine tourmente économique et financière. Depuis lors, le Conseil tient une réunion avec les institutions financières et commerciales internationales chaque année au printemps.

Agenda pour le développement

10. Dans le document d'orientation générale intitulé Agenda pour le développement (voir résolution 51/240, annexe), l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'intensifier les relations et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales de développement, notamment les institutions de Bretton Woods, pour faire face aux problèmes de développement. Pour resserrer sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies devait adopter une démarche intégrée et notamment entretenir avec ces instances intergouvernementales un dialogue plus intensif sur les grandes orientations de l'action internationale de développement menée dans leurs domaines de compétence respectifs. À cet égard, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient s'occuper plus activement de tout ce qui concerne l'économie mondiale, notamment des questions macroéconomiques et de politique de développement, avec la participation des institutions de Bretton Woods.

11. Les organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement étaient invités à coopérer plus étroitement sur le terrain avec les institutions de Bretton Woods, les uns et les autres selon leur mandat propre, y compris pour exécuter les activités opérationnelles et mettre en place des moyens d'action nationaux, en

respectant les priorités établies par le pays bénéficiaire. En particulier, ils étaient priés de financer davantage de projets en commun, d'améliorer la cohérence et la compatibilité de leurs politiques d'appui aux stratégies nationales de développement et de renforcer la complémentarité de leurs interventions d'assistance financière et technique. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devaient impérativement aider les pays sortant d'une situation particulièrement dramatique à s'engager dans une phase de relèvement, de reconstruction et de développement à long terme.

Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

12. Dans sa résolution 48/165 du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a appelé à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, lequel devait être inspiré par les impératifs que dictent les intérêts et avantages mutuels, l'interdépendance authentique, les responsabilités communes et le partenariat pour un développement durable. L'Assemblée a examiné plus avant la possibilité d'un tel dialogue à ses quarante-neuvième à cinquante-deuxième sessions (voir les résolutions 49/95, 50/122, 51/174 et 52/186), et le premier dialogue de haut niveau s'est tenu les 17 et 18 septembre 1998 sur le thème des répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance, et de leurs implications politiques (voir A/53/529). En application de la résolution 54/213 de l'Assemblée générale, le deuxième dialogue, tenu les 20 et 21 septembre 2001, avait pour thème « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au XXI^e siècle ». Il comportait deux tables rondes/réunions-débats informelles consacrées aux thèmes suivants : a) mobilisation de nouvelles ressources financières publiques et privées visant à compléter les efforts de développement; et b) élargissement de l'accès des pays en développement aux technologies de l'information et des communications (voir A/56/482).

13. Le Secrétaire général a entamé les préparatifs du dialogue en étroite coopération avec les gouvernements et tous les organismes concernés du système des Nations Unies, en particulier les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales compétentes et les autres acteurs du développement. La formule du dialogue de haut niveau était une innovation originale dans les travaux de l'Assemblée générale. Outre les séances plénières, le dialogue comprendrait une série de réunions-débats informelles et de tables rondes destinées à faciliter un débat interactif et ouvert entre toutes les parties intéressées. Depuis lors, cette formule originale combinant le débat en séance plénière avec des tables rondes interactives et des séances de groupes de travail informels est utilisée pour toutes les grandes manifestations des Nations Unies.

14. Autre résultat du dialogue, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions, à partir de sa cinquante-quatrième session, la question intitulée « Mondialisation et interdépendance » (voir la résolution 53/169). Depuis lors, ce point de l'ordre du jour a permis d'examiner au niveau intergouvernemental ce que l'Organisation des Nations Unies peut et doit faire pour promouvoir la coopération internationale, en vue de tirer le maximum d'avantages de la mondialisation et de l'interdépendance et d'en limiter les conséquences négatives.

IV. Concertation sur le financement du développement

15. La concertation sur le financement du développement est unique en ce sens qu'il s'agit d'un processus ouvert à tous. La participation active d'un grand nombre d'acteurs des secteurs public et privé est un facteur essentiel. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ont un rôle particulier à jouer en tant que principaux acteurs institutionnels. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont fait preuve d'un niveau de collaboration sans précédent durant la phase préparatoire des concertations, la Conférence de Monterrey et son suivi. Au niveau intergouvernemental et de l'appui en personnel, les modalités de participation des institutions de Bretton Woods aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sont allées bien au-delà de leur pratique habituelle en la matière.

Préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

16. Dans sa résolution 54/196 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une réunion intergouvernementale de décideurs de haut niveau, au moins au niveau ministériel, consacrée au financement du développement et de créer un comité préparatoire intergouvernemental ouvert à tous les États pour préparer la Conférence. Dans la même résolution, l'Assemblée a entamé un processus de consultations avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce, sur les modalités possibles de leur participation à la fois aux préparatifs de fond de la réunion de haut niveau et à la réunion elle-même.

17. En mars 2000, le Bureau du Comité préparatoire, composé de 15 membres, a lancé une série de consultations avec les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods sur les modalités de coopération au niveau intergouvernemental. Dans son rapport sur le processus préparatoire de fond et les préparatifs de la réunion internationale de haut niveau (A/AC.257/6), le Bureau a reconnu qu'il existait des différences dans le mode de fonctionnement de l'ONU, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que des différences d'ordre juridique et organisationnel entre les institutions et entre celles-ci et l'ONU, et a donc proposé, au paragraphe 6 de son rapport, de prévoir des modalités distinctes pour la participation des organes directeurs des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce aux concertations sur le financement du développement. Le Bureau a néanmoins recommandé que chacune de ces trois institutions soit invitée à participer aux réunions du Comité préparatoire selon les modalités déjà adoptées en ce qui concernait les institutions de Bretton Woods, qui participaient régulièrement aux réunions des commissions de l'Assemblée générale concernées. De plus, compte tenu des contacts qui avaient déjà eu lieu entre les directions de ces institutions et le Secrétariat des Nations Unies, le Bureau attendait avec intérêt l'appui technique et l'appui sur les questions de fond que les services de chacune de ces institutions apporteraient à la concertation sur le financement du développement (voir A/AC.257/6, par. 10).

18. En mai 2000, le Comité préparatoire a approuvé le mécanisme consultatif intergouvernemental à trois niveaux qui avait été proposé par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale lors de sa réunion avec le Bureau du Comité préparatoire (voir A/AC.257/6, par. 7).

19. Le Secrétariat des Nations Unies a cherché à associer les institutions de Bretton Woods à différents aspects des activités préparatoires. Pour leur part, la Banque mondiale et le FMI ont chargé des hauts responsables de collaborer de manière régulière avec le secrétariat de coordination pour le financement du développement. En particulier, des membres du personnel des institutions de Bretton Woods ont fourni un appui technique au Comité préparatoire en participant à ses délibérations et aux travaux des groupes de travail intersecrétariats, ont contribué aux préparatifs des consultations régionales organisées en coopération avec les commissions régionales des Nations Unies et les banques régionales de développement, et ont participé à l'organisation de réunions de consultation des organisations de la société civile et des milieux d'affaires (voir A/55/315). Dans son rapport de fond au Comité préparatoire en date du 18 décembre 2000 (A/AC.257/12), le Secrétaire général a fait œuvre de pionnier en recommandant que le Secrétariat des Nations Unies collabore directement avec le personnel des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, et que d'autres parties prenantes participent aux préparatifs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. En fournissant une analyse et des recommandations pratiques communes dans les principaux domaines du financement du développement, le rapport contribuerait aux délibérations intergouvernementales sur ces questions et faciliterait l'élaboration du projet de document final.

20. Dans sa résolution 55/245 B, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence internationale sur le financement du développement se tiendrait à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, a encouragé les gouvernements et toutes les autres parties prenantes concernées, notamment les institutions de Bretton Woods, à continuer d'envisager de prendre des mesures concrètes à l'appui de la Conférence, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et a adopté la structure de base et les modalités d'organisation de la Conférence, qui serait ouverte à tous.

21. En octobre 2001, le Comité préparatoire a présenté des recommandations détaillées sur l'organisation de la Conférence, y compris sa structure, son règlement intérieur provisoire et les modalités de participation de toutes les parties prenantes¹. Il était proposé en particulier que les chefs de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce soient invités à faire des déclarations liminaires à la séance d'ouverture de la réunion au sommet de la Conférence, après les interventions du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Il était proposé en outre que les chefs des trois principales parties prenantes soient également invités à coprésider les tables rondes au sommet. En conséquence, James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international, et Michael Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ont pris la parole durant la réunion au sommet tenue le 21 mars 2002. Le même jour, chacun d'entre eux a également coprésidé une table ronde sur le thème « La Conférence internationale pour le financement du développement et l'avenir ».

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 28* (A/56/28 et Corr.1).

Consensus de Monterrey

22. En adoptant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², les dirigeants du monde entier savaient que la création d'une alliance mondiale nécessiterait des efforts inlassables. Ils étaient donc résolus à poursuivre leur action, pour que les accords adoptés et les engagements pris à Monterrey reçoivent la suite voulue, et à continuer d'établir des liens entre les organisations qui s'occupent de questions relatives au développement, aux finances et au commerce et les initiatives connexes dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence. Sur la base des résultats positifs de la Conférence et de sa préparation, ils sont convenus de renforcer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les organes intergouvernementaux/directeurs compétents des autres institutions concernées, et de faire davantage appel à eux aux fins du suivi de la Conférence et de la coordination³.

23. La Conférence a prié le Secrétaire général de veiller, avec la collaboration des secrétariats des principales institutions concernées, à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence fassent l'objet d'un suivi permanent au sein du système des Nations Unies et de fournir un appui efficace sur le plan administratif en s'inspirant de l'approche participative originale et des arrangements connexes relatifs à la coordination qui avaient été utilisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Le Secrétaire général était également prié de présenter un rapport annuel sur cette action de suivi. Le Secrétariat des Nations Unies établit donc, en concertation et en collaboration avec les fonctionnaires des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, le rapport annuel qu'il présente à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

24. En 2002, peu après la Conférence internationale sur le financement du développement, le Conseil économique et social a tenu sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, immédiatement après les réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI à Washington. La réunion avait pour thème « Dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international ». Le Président du Conseil et le Secrétaire général ont pris la parole lors de la réunion. Des déclarations liminaires ont été faites par Trevor Manuel, Président du Comité du développement conjoint de la Banque mondiale et du FMI et Ministre des finances de l'Afrique du Sud, Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, qui s'est exprimé au nom du Président du Comité monétaire et financier international (CMFI) du FMI, et Eduardo Sojo Garza-Aldape, Chef de la Présidence pour les politiques publiques du Mexique. À l'issue de la réunion, le Président a établi un résumé des débats de la journée.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ Ibid., par. 69 a) à c).

25. Au cours des années suivantes, la réunion de printemps du Conseil économique et social avec les institutions financières et commerciales internationales est devenue un important moyen de promouvoir la cohérence, la coordination et la collaboration dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des décisions connexes. Le principal objectif était de faciliter un dialogue réellement dynamique, interactif et ouvert à tous. La réunion comprenait une séance plénière d'ouverture, au cours de laquelle les présidents des organes intergouvernementaux concernés faisaient un bref exposé, suivie de trois ou quatre tables rondes parallèles sur des sujets particuliers, dans le contexte de l'approche intégrée globale du Consensus de Monterrey. En règle générale, la séance de l'après-midi était consacrée à la présentation de rapports par les coprésidents des tables rondes tenues le matin, suivie d'un débat thématique informel en séance plénière sur les sujets susmentionnés ou d'autres sujets choisis. La réunion s'achevait par une déclaration du Président du Conseil décrivant les points clefs des débats. Un compte rendu plus détaillé était publié ultérieurement comme document des Nations Unies.

26. Afin de préparer la réunion, le Président du Conseil économique et social, avec le concours du Bureau du Comité préparatoire, tenait des consultations avec les conseils d'administration des institutions de Bretton Woods et les représentants intergouvernementaux concernés de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED. L'objectif des consultations était de réfléchir aux questions de fond à aborder, ainsi qu'à une structure appropriée et aux modalités novatrices à mettre en place pour assurer une participation de haut niveau et accroître l'impact de la réunion. Durant la période 2003-2008, les sujets retenus pour les tables rondes couvraient tous les grands domaines d'intervention du Consensus de Monterrey, ainsi que les nouveaux défis et problèmes, tels que l'appui aux efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire (2006 et 2008) et l'efficacité de l'aide au développement et les sources novatrices de financement (2007 et 2008). De même, la réunion de 2008 a comporté, outre trois tables rondes tenues simultanément le matin, deux débats thématiques dans l'après-midi, consacrés aux questions suivantes : a) comment établir et maintenir de solides marchés financiers; et b) financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements. Autre innovation, la réunion de 2009 a été organisée autour de deux débats thématiques en séance plénière sur les deux questions ci-après : a) conduite à tenir face aux répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le développement, notamment en ce qui concerne les questions touchant la structure du système financier et monétaire international et les mécanismes de gouvernance mondiale; et b) renforcement du processus intergouvernemental ouvert mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement.

27. La participation des institutions de Bretton Woods à la réunion de printemps du Conseil économique et social a varié d'une année à une autre, au niveau intergouvernemental aussi bien que du personnel. Le Président du Comité du développement a assisté aux réunions de 2003 et 2005 (Trevor Manuel), ainsi qu'à celle de 2006 (Alberto Carrasquilla). Le Comité a été représenté par la Présidente par intérim, Ngozi Okonjo-Iweala, en 2004 et par le Vice-Président ou son représentant les années suivantes. Pour sa part, le Comité monétaire et financier international a été représenté par le Directeur général adjoint du FMI de 2003 à 2008. Le Vice-Président du Comité a assisté à la réunion de 2009. Le nombre des administrateurs et des hauts responsables de la Banque et du Fonds monétaire

présents à la réunion a varié d'une année à une autre, leur participation ayant été la plus élevée durant la période 2004-2006.

Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

28. Dans sa résolution 57/250, l'Assemblée générale a décidé de relancer son dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat sous la forme d'un dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui deviendrait l'instance intergouvernementale chargée de coordonner le suivi général de la Conférence de Monterrey. L'Assemblée a également décidé d'organiser le dialogue de haut niveau tous les deux ans au niveau ministériel. En outre, elle a invité le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du FMI et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les chefs de secrétariat des autres organismes compétents à prendre une part active au dialogue.

29. L'Assemblée générale a donc tenu trois dialogues de haut niveau sur le financement du développement, sous le thème général « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir », les 29 et 30 octobre 2003, les 27 et 28 juin 2005 et du 23 au 25 octobre 2007. Le dialogue comportait des séances plénières, des débats informels et des tables rondes réunissant les différentes parties prenantes. Sur la base des modalités de Monterrey, les chefs des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce étaient invités à prendre la parole lors de la séance plénière d'ouverture, après les déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. D'autres hauts responsables de la Banque et du Fonds monétaire étaient invités à coprésider les tables rondes ministérielles.

30. Lors du dialogue de haut niveau tenu en 2003, pour la première fois, le Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, et le Directeur général du FMI, Horst Köhler, se sont adressés à l'Assemblée générale en séance plénière. Le Vice-Président de la Banque chargé des relations extérieures et des relations avec l'Organisation des Nations Unies, Ian Goldin, a coprésidé la table ronde 3, qui portait sur « la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement ». Mark Allen, Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques du FMI, a coprésidé la table ronde 8, tenue sous le thème : « Examen du lien existant entre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et la promotion du développement durable, d'une croissance économique soutenue et de l'élimination de la pauvreté visant à la mise en place d'un système économique mondial équitable ».

31. En 2005, François Bourguignon, Premier Vice-Président et Chef de la délégation de la Banque mondiale, et Agustin Carstens, Directeur général adjoint du FMI, ont pris la parole en plénière. En 2007, la délégation de la Banque mondiale était conduite par Danny Leipziger, Vice-Président et Chef du Réseau réduction de la pauvreté et gestion économique, qui a fait une déclaration en plénière. Carlos Braga, Conseiller principal à la Banque mondiale, a animé les travaux de la table ronde 1, qui avait pour thème : « Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement ».

Participation de l'Organisation des Nations Unies à la réunion de printemps et à l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods

32. Chaque année, le Secrétaire général est invité à envoyer un représentant des Nations Unies assister en qualité d'observateur à la réunion de printemps et à l'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods. Le Secrétaire général désigne un haut responsable du Secrétariat – le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ou l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – chargé de représenter les Nations Unies à ces réunions. Les réunions de printemps comprennent les réunions ministérielles du Groupe des 24 (Chapitre de Washington du Groupe des 77), du Comité monétaire et financier international du FMI et du Comité du développement conjoint de la Banque mondiale/FMI. Les assemblées annuelles comprennent également les réunions des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI.

33. Durant la période qui a précédé la Conférence de Monterrey, Nitin Desai, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'époque, a été invité à faire un exposé au Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI sur les préparatifs de la Conférence. Depuis lors, il est d'usage que le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (M. Desai et son successeur, José Antonio Ocampo) ou, en son nom, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique (Jomo Kwame Sundaram) ou l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (Kemal Dervis), fasse un bref exposé oral au Comité du développement. En outre, des déclarations écrites exposant le point de vue de l'ONU sur les points pertinents de l'ordre du jour sont communiquées au Comité du développement et au Comité monétaire et financier international.

Conférence d'examen de Doha

34. Dans sa résolution 62/187, l'Assemblée générale a adopté les modalités d'organisation de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008). Dans ce contexte, l'Assemblée a réaffirmé le rôle spécial que les institutions financières et commerciales internationales, en particulier les principales institutions participant au processus de financement du développement, étaient invitées à jouer dans tous les aspects de la Conférence d'examen, y compris leur participation active à ses travaux préparatoires, conformément à ce qui s'était passé à l'occasion de la Conférence de Monterrey. Les dirigeants des institutions de Bretton Woods ont donc été invités à participer à la Conférence de Doha, selon les modalités de Monterrey.

35. Les séances plénières de la Conférence ont été l'occasion d'un échange de vues général sur l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. À la 3^e séance, le 30 novembre 2008, Justin Yifu Lin, économiste principal et Premier Vice-Président de la Banque mondiale, a fait une déclaration. À la 5^e séance, le 1^{er} décembre 2008, Murilo Portugal, Directeur général adjoint du FMI, a pris la parole. M. Lin a également animé la table ronde 1, qui était placée sous le thème : « Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement », tandis que M. Portugal a animé la table ronde 5, consacrée à la dette extérieure. Hany Dimian, Vice-Président du Comité monétaire et financier international et Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, a participé à la table ronde 6, qui portait sur les questions systémiques.

36. La Déclaration de Doha sur le financement du développement (résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe) appelait au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et au renforcement de la coordination du système des Nations Unies et entre celui-ci et toutes les autres institutions multilatérales dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de financement du développement, comme suit :

a) « Nous décidons de renforcer la coordination du système des Nations Unies et entre celui-ci et toutes les autres institutions multilatérales œuvrant dans le domaine des finances, du commerce et du développement, afin de soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable au niveau mondial. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doit être renforcée, sur la base d'une bonne compréhension et sur le respect de leurs mandats et de leurs structures de gouvernance respectifs » (par. 69);

b) « Nous félicitant que les structures de gouvernance économique mondiale fassent actuellement l'objet d'un débat international, nous reconnaissons qu'il faut veiller à ce que tous les pays, y compris les pays à faible revenu, soient en mesure d'y participer véritablement. Ce débat devrait examiner l'architecture financière et monétaire internationale et les structures de gouvernance économique mondiale afin d'assurer une gestion plus efficace et mieux coordonnée des problèmes mondiaux. Un tel débat devrait associer l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce, impliquer des institutions financières régionales et d'autres organismes compétents et devrait s'inscrire dans le cadre des initiatives actuelles qui visent à accroître l'ouverture, la légitimité et l'efficacité des structures de gouvernance économique mondiale » (par. 78);

c) « [...] Nous réaffirmons qu'il est indispensable d'intensifier encore la participation active de tous les intéressés, y compris le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce, au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et renouvelés ici à Doha » (par. 87);

d) « Nous reconnaissons l'intérêt d'un processus intergouvernemental inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement [...] Nous prions le Conseil économique et social d'examiner cette question à sa réunion de printemps et à sa session de fond de 2009, en concertation avec toutes les parties prenantes, en vue de formuler des recommandations adéquates et opportunes sur lesquelles l'Assemblée générale devra se prononcer [...] au cours de sa soixante-quatrième session » (par. 89).

Renforcement du processus de suivi du financement du développement

37. En application du paragraphe 89 de la Déclaration de Doha, le Conseil économique et social, dans sa résolution 2009/30 du 31 juillet 2009, a recommandé à l'Assemblée générale un ensemble de modalités pour la mise en place d'un processus intergouvernemental renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, notamment :

a) La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions financières et commerciales internationales pourrait durer deux jours et devrait être

programmée au moins cinq semaines avant les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods. Les dates précises et les sujets à aborder seraient déterminés par le Président du Conseil en consultation avec les participants; le Président serait encouragé à collaborer avec les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer la structure de la réunion; l'interaction et la coordination seraient accrues au niveau du personnel avec les institutions concernées;

b) Le Conseil économique et social devrait mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement dans les travaux de sa session de fond annuelle et consacrer jusqu'à deux journées entières à ce point de l'ordre du jour; il devrait adopter une résolution de fond;

c) L'Assemblée générale devrait mettre davantage en relief le point de l'ordre du jour de ses sessions annuelles relatif au suivi du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et souhaitera peut-être aussi réaffirmer l'importance de ses dialogues biennaux de haut niveau sur le financement du développement comme mécanisme intergouvernemental de coordination pour le suivi général de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.

V. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et traitement des problèmes nouveaux

38. Dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants mondiaux ont décidé de garantir une plus grande cohérence des politiques et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, ses organismes, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes multilatéraux, afin de suivre une démarche pleinement coordonnée vis-à-vis des problèmes de paix et de développement (voir résolution 55/2, par. 30). Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la nécessité de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, en étroite coopération avec toutes les autres institutions multilatérales financières, de commerce et de développement afin de favoriser une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et le développement durable (voir résolution 60/1, par. 38).

Rapport de suivi mondial

39. En 2004, la Banque mondiale et le FMI ont lancé le premier d'une série de rapports communs intitulés Global Monitoring Report (Rapport de suivi mondial) axés sur la mise en œuvre des politiques et des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à l'obtention de résultats connexes de développement. Le rapport, qui sert de cadre général des responsabilités en matière de politique mondiale du développement, est un élément important de la suite donnée par les institutions de Bretton Woods aux décisions issues de la Conférence de Monterrey. L'Organisation des Nations Unies n'a cependant pas été invitée à participer à ce projet commun de la Banque mondiale et du FMI.

40. Les conclusions du Rapport de suivi mondial 2004, intitulé « Policies and Actions for Achieving the Millennium Development Goals and Related Outcomes » (Politiques à adopter et actions à mener pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et résultats connexes) dressaient un bilan sombre des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey. Le rapport 2005, intitulé « Millennium Development Goals: From Consensus to Momentum » (Objectifs du Millénaire pour le développement : du consensus à des progrès accélérés), notait que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avaient été plus lents et plus inégaux d'une région à une autre que ce qu'on escomptait initialement, l'Afrique subsaharienne étant particulièrement en retard. Le rapport 2006, intitulé « Strengthening Mutual Accountability – aid, trade and governance » (Renforcement de la responsabilité partagée : aide, commerce et gouvernance), soulignait que la croissance économique et l'amélioration de la qualité de l'aide et des réformes commerciales, ainsi que de la gouvernance, étaient indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire. Le rapport 2007 avait pour titre « Confronting the Challenges of Gender Equality and Fragile States » (Faire face aux défis posés par l'égalité des sexes et les États fragiles).

41. En 2008 et en 2009, l'auteur principal du Rapport de suivi mondial, Zia Qureshi, Conseiller principal auprès de l'Économiste en chef de la Banque mondiale, a présenté les principales conclusions de cette publication phare de la Banque mondiale et du FMI à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Le rapport 2008, intitulé « Millennium Development Goals and the Environment – Agenda for Inclusive and Sustainable Development » (Les objectifs du Millénaire pour le développement et l'environnement – Programme pour un développement durable et sans exclus), appelait à un engagement urgent dans la lutte contre le changement climatique. Le rapport 2009 examine la crise économique mondiale sous l'angle du développement en évaluant son impact sur les pays en développement et en définissant les mesures prioritaires à prendre par ces pays eux-mêmes, la communauté internationale et le secteur privé pour y faire face.

Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

42. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, créé par le Secrétaire général de l'ONU en 2007, a pour principale mission d'améliorer le suivi de la réalisation de cet objectif en offrant un cadre systématique au sein duquel il est possible de rendre compte des progrès accomplis et en renforçant la coordination interinstitutions de la mise en œuvre des engagements pris au niveau mondial dans les domaines de l'aide au développement, du commerce, de l'allègement de la dette et de l'accès à des médicaments essentiels abordables et aux nouvelles technologies. Le Groupe de réflexion réunit plus de 20 organismes des Nations Unies, parmi lesquels la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce. Le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales sont les organismes chefs de file chargés de coordonner les travaux du Groupe de réflexion (voir <http://www.un.org/esa/policy/mdggap/>), qui

ont abouti à la publication de deux rapports. Les hauts responsables de la Banque mondiale et du FMI ont fourni des données essentielles pour l'analyse et ont pris une part active à la présentation des rapports 2008 et 2009.

43. En élaborant ces rapports, le Groupe de réflexion a identifié trois types de retards potentiels dans la réalisation du huitième objectif. Le premier est le retard d'exécution, qui correspond à l'écart entre les engagements internationaux et leur réalisation effective. Le second est le retard de couverture, défini comme l'écart entre la réalisation effective des engagements internationaux et une répartition raisonnable des montants reçus entre les pays bénéficiaires. Le troisième retard est le retard dans la satisfaction des besoins, qui mesure l'écart entre la réalisation des engagements et les besoins estimatifs des pays en développement. Le rapport de 2008⁴ portait essentiellement sur le « retard d'exécution » dans les domaines susmentionnés du partenariat mondial pour le développement. Le rapport de 2009⁵ présentait une mise à jour sur la réalisation de tous ces engagements et donnait une première mesure des retards de couverture. Le rapport 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement portera essentiellement sur l'évaluation du retard dans la satisfaction des besoins. Il y a tout lieu de penser que la Banque mondiale et le FMI continueront de participer activement à ce projet commun au cours des années à venir.

Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire

44. En avril 2008, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a créé une équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire pour répondre à la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires et à la crise qui s'en est suivie. L'Équipe spéciale, qui est dirigée par le Secrétaire général, réunit les chefs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le FMI, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce. La Directrice générale de la Banque mondiale, M^{me} Okonjo-Iweala, et le Directeur général adjoint du FMI, M. Murilo Portugal, ont pris une part active aux travaux de l'Équipe spéciale. En juillet 2008, l'Équipe spéciale a élaboré un Cadre d'action global qui présente la position commune de ses membres, afin de créer un plan d'action prioritaire et d'en coordonner l'exécution. En décembre 2008, l'Équipe spéciale a arrêté son programme de travail pour 2009, qui met l'accent sur le soutien à la mise en place de mesures efficaces dans les pays touchés, la mobilisation de ressources financières pour financer tant les mesures à prendre d'urgence que les investissements à long terme, un engagement plus large des différentes parties prenantes et une plus grande responsabilisation du système international.

⁴ Huitième objectif du Millénaire pour le développement : *Résultats du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.I.17).

⁵ Huitième objectif du Millénaire pour le développement : *Renforcement du Partenariat mondial pour le développement en temps de crise* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.I.8).

Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

45. Le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui réunit les dirigeants des organisations multilatérales de développement, a été créé en septembre 2007 afin de définir les mesures pratiques à prendre pour la réalisation, sur le continent africain, des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs convenus au niveau international. Le Groupe de pilotage est présidé par le Secrétaire général des Nations Unies et se compose des dirigeants de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, de la Commission européenne, du FMI, de la Banque islamique de développement, de l'OCDE et de la Banque mondiale. En juin 2008, le Groupe a publié un rapport (disponible à l'adresse suivante : <http://www.mdgafrica.org>) contenant des propositions concrètes sur les mesures à prendre dans des secteurs clefs tels que l'agriculture, la nutrition, l'éducation, la santé, l'infrastructure et les statistiques afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Le rapport fournissait également une évaluation globale des financements extérieurs nécessaires à la réalisation de ces objectifs en Afrique. Selon les estimations, le montant total des financements extérieurs devait augmenter à 72 milliards de dollars par an. Il est encore possible d'atteindre cet objectif, à deux conditions : réalisation intégrale des engagements pris en 2005 par les pays du G-8, au Sommet de Gleneagles (Écosse), de doubler l'aide publique au développement destinée à l'Afrique; et apports supplémentaires des pays donateurs non membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, des fondations privées et de partenariats public-privé novateurs. La Banque mondiale a été chargée, conjointement avec d'autres institutions multilatérales de développement, de coordonner les mesures prises pour élargir les possibilités en Afrique dans les domaines suivants : éducation, infrastructure et facilitation du commerce, statistiques et activités au niveau des pays. Le FMI et le Comité d'aide au développement de l'OCDE coprésident un groupe thématique sur la prévisibilité de l'aide.

Statistiques

46. Il existe une collaboration intense entre la Division de statistique de l'ONU et les départements de statistique des institutions de Bretton Woods, ce qui leur permet de tirer mutuellement parti de leurs compétences. La Banque mondiale et le FMI assistent aux sessions de la Commission de statistique et du Comité de coordination des activités de statistique pour coordonner leurs programmes de travail en ce qui concerne l'élaboration et le maintien des normes statistiques et le renforcement des bases de données internationales et des appareils statistiques nationaux. Au niveau opérationnel, les institutions de Bretton Woods collaborent avec l'ONU aux travaux d'un grand nombre de groupes d'experts des statistiques économiques, environnementales et sociales. Deux exemples notables de cette collaboration sont l'Équipe spéciale interinstitutions sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Face à l'actuelle crise financière et économique, l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont intensifié leur collaboration en mettant en place un système commun de surveillance par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, qui est présidé par le FMI.

VI. Réponse aux défis posés par la crise financière et économique mondiale

47. L'actuelle crise financière et économique fait gravement obstacle au processus de développement et aux activités menées par les organismes des Nations Unies à l'appui de ce processus. Cela étant, les efforts concertés de la communauté internationale pour faire face à la crise offrent une occasion de resserrer la coopération internationale dans de nombreux domaines, notamment la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods aux niveaux intergouvernemental et opérationnel, pour ce qui est en particulier de trouver des solutions à long terme.

Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

48. Dans sa résolution 63/303, l'Assemblée générale a adopté le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009 (résolution 63/303, annexe). Le document expose une unité de vues de la communauté internationale sur les causes et les incidences de la crise ainsi que sur les mesures à prendre pour y faire face, hiérarchise les mesures à prendre rapidement et de manière résolue et coordonnée et assigne à l'Organisation des Nations Unies un rôle bien précis. À cet égard, la Conférence marque une étape dans la lutte que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à mener sans relâche et de manière concertée pour s'attaquer aux causes de la crise, atténuer ses répercussions sur le développement et mettre en place les mécanismes voulus pour tenter d'empêcher qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

49. En particulier, le document final demande que soient renforcées la collaboration et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en vue de relever les défis que pose la crise actuelle. En définissant la marche à suivre pour endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale future, le document déclare qu'une coopération plus étroite et plus vigoureuse entre le système des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et la Banque mondiale, et l'intensification de leurs efforts sont effectivement de nature à répondre aux besoins de ceux qui sont le plus gravement touchés et à garantir que leur situation difficile ne soit pas oubliée. Pour ce faire, le document final prévoit la mobilisation de ressources supplémentaires pour la protection sociale, la sécurité alimentaire et le développement humain auprès de toutes les sources de financement du développement, afin d'affermir la base d'une reprise économique et sociale rapide et soutenue dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, et recommande que ces ressources additionnelles soient acheminées par le canal des institutions existantes que sont le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, qui a proposé un fonds et une structure pour remédier à la vulnérabilité, et les banques multilatérales de développement, selon le cas. Le document recommande également que ces fonds, notamment ceux qui passent par le système des Nations Unies pour le développement, soient versés de manière prévisible (voir par. 22).

50. Dans une section spécialement consacrée à la réforme du système financier et économique mondial et de son architecture, le document reconnaît qu'il existe un

consensus mondial sur la nécessité de continuer à réformer et moderniser les institutions financières internationales et souligné les mesures à prendre en vue de réformer la gouvernance des institutions de Bretton Woods. Reconnaissant en outre que la complémentarité des mandats respectifs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions financières internationales rend d'autant plus cruciale une bonne coordination entre elles, le document recommande une coopération, une coordination, une cohésion et des échanges constants et croissants entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. Il constate que la conférence représente un pas important vers une coopération accrue (voir par. 50).

51. La section intitulée « La voie à suivre » prévoit de conjuguer les réponses de court terme de façon à amortir l'impact immédiat de la crise, en particulier sur les pays les plus vulnérables, étant entendu que les réponses de moyen et de long terme impliqueront nécessairement la recherche du développement et une révision du système économique mondial. Dans ce cadre, il est proposé de prendre les mesures ci-après : a) renforcer les moyens d'action, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation des Nations Unies et améliorer la cohérence et la coordination des politiques et des activités entre l'Organisation, les institutions financières internationales et les organisations régionales compétentes; b) renforcer encore l'action globale que les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement ont engagée face à la crise en soutien aux stratégies nationales de développement, en l'inscrivant dans une stratégie dûment coordonnée des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières internationales au niveau des pays; et c) chercher les moyens de renforcer la coopération internationale dans le domaine des migrations et du développement (voir par. 52).

52. Dans un nouveau mandat, la Conférence a demandé au Conseil économique et social : a) d'examiner la question de la promotion et du renforcement d'une action coordonnée des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le suivi et la mise en œuvre du document final, en vue de favoriser la cohérence et l'unité nécessaires pour établir un consensus sur les politiques requises par la crise actuelle et son incidence sur le développement; et b) d'examiner, en collaboration avec les institutions concernées, l'application des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, en se concentrant plus particulièrement sur les possibilités d'amélioration de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation et lesdites institutions, et sur les moyens de les faire concourir à la réalisation de leurs mandats respectifs (voir par. 56).

Coordination de l'action menée par le système des Nations Unies

53. La promotion et le renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du développement, y compris les institutions de Bretton Woods, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du document final de la Conférence font l'objet d'un rapport distinct (voir E/2009/114) qui a été présenté au Conseil économique et social. Ce rapport décrit l'élaboration, la mise en place et la mise en œuvre opérationnelle, sous la conduite du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'une riposte commune des organismes des Nations Unies à la crise économique et financière actuelle. Dans un document de synthèse établi durant la période qui a précédé la conférence, le Conseil des chefs de

secrétariat a institué neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise qui servent de cadre stratégique au soutien opérationnel apporté par le système des Nations Unies aux stratégies de développement qui permettent de remédier aux vulnérabilités provoquées ou aggravées par la crise. Chacune de ces initiatives est dirigée par un ou plusieurs organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat possédant les compétences voulues, avec la participation volontaire d'autres organismes qui y apportent leur contribution particulière. Un impératif majeur est de regrouper les moyens de financement et capacités opérationnelles des organismes des Nations Unies dans une stratégie de mise en œuvre cohérente.

54. Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale sont les organismes chefs de file de la première initiative conjointe de lutte contre la crise, qui vise à fournir des financements supplémentaires pour les groupes les plus vulnérables, et sont chargés à ce titre de coordonner l'action menée par tous les organismes compétents largement présents sur le terrain. Cette initiative repose sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies et de la Banque mondiale de mettre en place un mécanisme global de riposte à la crise au niveau des pays, notamment le Cadre de lutte contre la vulnérabilité de la Banque mondiale. Étant donné que les effets de la crise se font sentir sur le terrain et varient d'un pays à un autre, les mécanismes de financement doivent répondre aux besoins et aux priorités de développement propres à chaque pays. De même, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales et le FMI coordonnent l'action menée par tous les organismes participant à la neuvième initiative conjointe de lutte contre la crise, qui porte sur le suivi et l'analyse. Cette initiative repose sur trois piliers interdépendants : a) le Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts (coordonné par la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies); b) le Système intégré de surveillance et d'analyse en période de crise (élaboré par le Département des affaires économiques et sociales); et c) le suivi des politiques économiques et financières – surveillance du FMI. En plus de lutter contre la crise actuelle, cette initiative vise à éviter que celle-ci ne se reproduise en surveillant et analysant les risques systémiques. Elle représente également un instrument potentiel de coordination de la politique économique mondiale. En outre, les institutions de Bretton Woods participent à pratiquement toutes les autres initiatives, notamment : sécurité alimentaire, commerce, initiative pour une économie verte, pacte mondial pour l'emploi et protection sociale minimale.

VII. Conclusions

55. Les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods offrent un cadre souple et propice à une coopération étroite et efficace. Dans les domaines économique et social, la collaboration entre l'ONU et ces institutions s'est considérablement resserrée au cours des 10 dernières années, en particulier dans le cadre du processus de financement du développement. Cela étant, il existait déjà de nombreuses modalités novatrices de coopération avant la Conférence internationale sur le financement du développement. Par exemple, les institutions de Bretton Woods participent depuis longtemps à divers mécanismes interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ont contribué aux travaux du Conseil économique et social et de ses commissions techniques. La collaboration intergouvernementale et intersecrétariats entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton

Woods a cependant atteint un niveau sans précédent durant la préparation technique de la Conférence internationale. Ces modalités ont été reprises durant la Conférence, qui, en adoptant le Consensus de Monterrey, appelait l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI à poursuivre leurs interactions en vue de se pencher sur les questions relatives à la cohésion, à la coordination et à la coopération dans le cadre du suivi de la Conférence, lors du dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement et de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. De même, des représentants de l'Organisation des Nations Unies sont invités à participer en qualité d'observateurs aux réunions de printemps et aux assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods.

56. Depuis la Conférence, les deux parties ont renforcé leur collaboration en vue d'assurer le suivi de la mise en application des engagements internationaux concernant le développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de faire face aux défis et problèmes nouveaux. De nombreuses initiatives notables ont jeté de nouvelles bases de collaboration fructueuse au niveau opérationnel, telles que le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Au niveau intergouvernemental, la Conférence d'examen de Doha a réaffirmé le rôle spécial des institutions de Bretton Woods dans le processus de financement du développement et préconisé un processus inclusif, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement a également préconisé un renforcement de la collaboration et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour faire front commun contre la crise.

57. Les consultations menées au sein du système des Nations Unies ont permis de dégager les points suivants :

a) Il est possible d'approfondir et de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dans le cadre des accords régissant leurs relations. La spécialisation et la répartition des tâches entre l'Organisation et lesdites institutions, en tenant dûment compte de leurs attributions et de leurs structures de gouvernance respectives, renforceront l'efficacité globale. Une coopération interinstitutions efficace demeure cependant essentielle pour relever les défis multiformes et interdépendants posés par le développement, qui demandent souvent des solutions transinstitutionnelles;

b) Si la crise économique et financière mondiale souligne l'urgence nécessaire d'une collaboration efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, elle ouvre aussi de nouvelles possibilités de collaboration. Une réponse coordonnée et cohérente à la crise devrait être centrée sur la mise en œuvre des neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise instituées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, dans lesquelles les institutions de Bretton Woods ont un rôle de premier plan à jouer en tant qu'organismes chefs de file ou de soutien;

c) Sur le terrain, la coordination entre les équipes de pays des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est essentielle et devrait être renforcée

dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier pour les questions de programmation dont s'occupent ses groupes de travail;

d) Les initiatives conjointes des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods (telles que l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés lancée par la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ou l'Accord-Cadre de partenariat pour les pays en crise ou sortant d'une crise signé entre l'ONU et la Banque mondiale) sont des exemples d'arrangements complémentaires conclus en vue d'atteindre des objectifs de développement particuliers.
